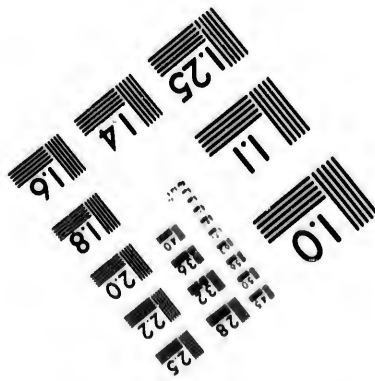
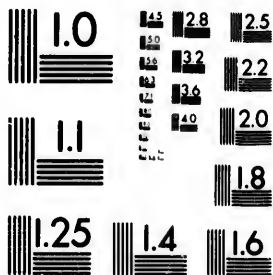


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



28
32
25
22
20

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**

01



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical Notes / Notes techniques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Physical features of this copy which may alter any of the images in the reproduction are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Certains défauts susceptibles de nuire à la qualité de la reproduction sont notés ci-dessous.

- Coloured covers/
Couvertures de couleur
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Tight binding (may cause shadows or distortion along interior margin)/
Reliure serrée (peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure)
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Coloured plates/
Planches en couleur
- Show through/
Transparence
- Pages damaged/
Pages endommagées

Bibliographic Notes / Notes bibliographiques

- Only edition available/
Seule édition disponible
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Plates missing/
Des planches manquent
- Additional comments/
Commentaires supplémentaires
- Pagination incorrect/
Erreurs de pagination
- Pages missing/
Des pages manquent
- Maps missing/
Des cartes géographiques manquent

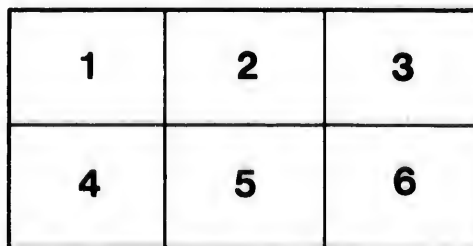
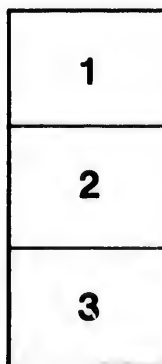
The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

The original copy was borrowed from, and filmed with, the kind consent of the following institution:

National Library of Canada

Maps or plates too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de l'établissement prêteur suivant :

Bibliothèque nationale du Canada

Les cartes ou les planches trop grandes pour être reproduites en un seul cliché sont filmées à partir de l'angle supérieure gauche, de gauche à droite et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Le diagramme suivant illustre la méthode :

LES NORMANDS AU CANADA

JEAN BOURDON

1634-1668

PAR

✓ L'abbé AUGUSTE GOSSELIN

CURÉ DE SAINT-FÉREOL

DOCTEUR ÈS-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE



ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'ÉURE

—
1892

ERRATA

Page	3,	ligne	19,	au lieu de	<i>Saint-Sacrement</i> ,	lire	Saint-Laurent.
"	5,	ligne	1ère	"	<i>port</i>	"	fort.
"	"	"	3	retrancher	le mot	<i>nouvelle</i> .	
"	"	"	"	dans la note (1),	au lieu de	<i>Kébu</i> ,	lire Kébec.
"	6,	ligne	29,	au lieu de	<i>concéda</i> ,	lire	conçède.
"	8,	"	28,	retrancher	le mot	<i>sur</i> .	
"	18,	"	"	au lieu de	<i>gouvernement</i> ,	lire	gouverneur.
"	21,	"	15,	"	<i>manque</i> ,	"	manqua.
"	"	"	21,	"	<i>pousse</i> ,	"	presse.
"	22,	"	8,	"	<i>l'entretien</i> ,	"	l'entretenir.
"	29,	"	10,	"	<i>Catavakouï</i>	"	Catarakouï.
"	30,	"	25,	"	<i>des</i>	"	de.
"	31,	"	2,	"	<i>splenvilles</i>	"	splendides villas.

LES NORMANDS AU CANADA

JEAN BOURDON

(1634-1668)

« Il nous sera agréable, écrivait naguère Mgr l'Evêque d'Evreux à ses diocésains, de louer les qualités et les vertus naturelles qui sont l'apanage de votre race : ce bon sens exquis, cet esprit de sagesse et de prudence, ce jugement droit qui vous fait mesurer par avance la portée et les conséquences de vos actes, la sûreté de vos relations, la douceur de votre commerce, et, ce qui est sans prix, la fidélité tenace de vos affections, quand, une fois, elles ont pris racine dans votre cœur (1). »

Ces belles qualités de la race normande, si justement décrites par une plume autorisée, que de fois j'ai pu les reconnaître et les admirer chez nos anciens Normands qui émigrèrent au Canada dans la première moitié du dix-septième siècle !

Entre tous ces vaillants colons, fondateurs de la nationalité canadienne-française, il en est quelques-uns, surtout, chez qui ces vertus naturelles resplendissent du plus vif éclat, probablement parceque leur flamme s'alimentait sans cesse au foyer surnaturel des grandes vertus chrétiennes.

De ce nombre fut Jean Bourdon, le sujet de cette esquisse monographique.

Voici le témoignage que rendait à sa vertu et à son mérite la

(1) Lettre pastorale de Mgr Hautin, à l'occasion de sa première visite *ad limina*, 19 janvier 1892.

Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, cette femme éminemment remarquable, que Bossuet ne craignait pas d'appeler « la Thérèse de la Nouvelle France ». Ecrivant de Québec à son fils pour lui introduire M. de Dombourg et Mme Bourdon, sa mère, qui se rendaient en France :

« Je vous prie, lui disait-elle, de les recevoir avec des démonstrations d'amitié, parceque c'est une famille que j'aime et chéris plus qu'aucune de ce pays..... M. Bourdon était procureur du roi, charge qui lui fut donnée à cause de sa probité et de son mérite. Il avait avec moi une liaison de biens spirituels très particulière. Sous son habit séculier, il menait une vie des plus régulières. Il avait une continuelle présence de Dieu et union avec sa divine Majesté. Il a une fois risqué sa vie pour faire un accommodement avec les Hollandais, à l'occasion de nos captifs français : car cet homme charitable se donnait entièrement au bien public. C'était le père des pauvres, le consolateur des veuves et des orphelins, l'exemple de tout le monde. Depuis qu'il s'est établi en ce pays, il s'est consumé en toutes sortes de bien et de bonnes œuvres (1). »

Un tel homme mérite évidemment que sa mémoire soit soustraite au tombeau de l'oubli, et qu'au moyen des éléments épars çà et là dans nos vieilles archives on essaie du moins de retracer les principaux traits d'une carrière toute dépensée pour le bien de la Nouvelle-France.

Jean Bourdon (2) quitta Rouen, sa ville natale, au printemps de 1634, et arriva à Québec le 8 août. Il n'était pas encore marié ; et je n'ai pu constater quel âge il avait, ni les noms de son père et de sa mère (3). Séduit par les avantages que pouvait présenter à

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, Tournai, 1876, t. II, p. 403.

(2) Un de ses frères, Louis Bourdon, marié à Marguerite Prunier, était domicilié sur la paroisse de Saint-André-le-Viel, à Rouen. — Un autre Bourdon, fils de Jean Bourdon et de Magloire Legris, de Saint-Godard, de Rouen, vint s'établir au Canada, dans le district de Montréal, vers 1672. Les Bourdon du Canada descendent de ce dernier.

(3) Rien de tout cela n'est indiqué dans l'acte de son mariage à Québec. Les registres de Québec furent brûlés dans l'incendie de N.-D. de la Recouvrance en 1640. Les actes furent renouvelés, de mémoire, mais évidemment d'une manière abrégée.

son ambition un pays nouveau, où tout était à créer, le jeune homme s'était décidé à aller tenter fortune sur les bords du Saint-Laurent, dans cette Nouvelle-France qui venait d'être rendue à l'ancienne par le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632). Il était arpenteur et ingénieur; il avait de l'instruction et était apte à remplir n'importe quel emploi. Tout porte à croire qu'il était envoyé au Canada par la Compagnie des Cent-Associés (1) ou quelqu'un de ses membres, car il est appelé dans les *Relations* « ingénieur de M. le gouverneur (2). »

« Le retour des Français au Canada, dit l'abbé Ferland, avait produit quelque mouvement dans les provinces maritimes de l'ouest de la France, et particulièrement dans la Normandie. De plusieurs côtés l'on faisait des offres de service..... Des familles chrétiennes, désirant chercher la paix dans les solitudes du Nouveau-Monde, demandaient des renseignements sur les avantages que pouvait leur offrir le Canada. Cet intérêt fut excité par les relations que les Jésuites envoyèrent en 1632 et 1633..... De Dieppe, de Rouen, de Honfleur et de Cherbourg partirent quelques jeunes gens pour tenter fortune sur les bords du Saint-Sacrement; plusieurs pères de famille les suivirent, et bientôt le mouvement s'étendit au Perche, à la Beauce et à l'Île de France (3). »

En même temps que Jean Bourdon, passa au Canada M. Jean Le Sœur, curé de St-Sauveur-de-Thury, en Normandie. Ces deux hommes s'étaient-ils connus auparavant? Avaient-ils concerté ensemble le projet d'émigrer dans la Nouvelle-France? Ou plutôt, leur rencontre fut-elle toute fortuite? Ce qui est certain, c'est qu'ils contractèrent dès lors l'un pour l'autre une amitié inviolable, une amitié telle que leur sort fut désormais enchaîné l'un à l'autre, et que leur existence devint inséparable. M. de Saint-Sauveur — c'est ainsi qu'on l'appelait du nom de sa paroisse (4) — fut à Québec le commensal de Jean Bourdon; il devint plus tard le précepteur de ses enfants; il fut le compagnon de sa vie, de ses travaux, de ses voyages; il fut son appui et son guide: et ces deux

(1) Fondée par Richelieu en 1627.

(2) *Relations des Jésuites*, édition de Québec, t. II, p. 36.

(3) *Histoire du Canada*, t. I, p. 268.

(4) Il n'est pas impossible que, tout en venant au Canada, il ait gardé, suivant l'usage de l'époque, le bénéfice qu'il avait en France.

hommes, après avoir été unis si intimement durant la vie, le restèrent même dans la mort, car ils moururent la même année (1668) à Québec, et y laissèrent leurs ossements. *Quo modo in vita sua dilexerunt se, ita et in morte non sunt separati.*

M. de Saint-Sauveur est le premier prêtre séculier qui vint au Canada (1). Comment s'était-il décidé à quitter sa paroisse pour une mission si lointaine? Il y a tout lieu de croire que ce fut par un motif de zèle. C'était un ecclésiastique édifiant, actif et dévoué. « Il servit au Canada, dit une vieille chronique, avec assiduité et bon exemple durant plus de trente ans. »

C'était un homme d'affaires, qui rendit de grands services aux communautés naissantes de Québec, les Ursulines, et surtout l'Hôtel-Dieu. « Le P. Le Jeune (2), écrit quelque part l'annaliste de cet hôpital, nous amena M. de Saint-Sauveur..., il nous le donna pour avoir soin de notre temporel. C'était un homme fort entendu. Il s'était déjà mêlé de nos affaires, ayant fait défricher nos terres de Sainte-Marie. Il voulut aussi être notre chapelain, et veiller sur huit ouvriers qui travaillaient à notre établissement..... (3). »

Il convient d'ajouter, pour faire connaître ce bon prêtre, qu'il était un grand amateur de chasse et de pêche (4). Certes, il avait beau à satisfaire ses instincts de pêcheur dans les eaux de Québec où le poisson devait abonder à cette époque, ses goûts pour la chasse dans les forêts encore vierges de son ami Robert Giffard, seigneur de Beauport, ainsi que sur la côte Beaupré, où l'appelaient de temps en temps les besoins du saint ministère.

La ville naissante de Québec, fondée en 1608, était encore peu de chose lorsque Bourdon y arriva : à la Basse ville, les murs écroulants de l'habitation et de la chapelle de Champlain, incendiés durant le séjour des Anglais (1629-32); le long du rivage, quelques misérables baraques pour loger temporairement les nouveaux colons : sur la colline, couronnée encore en grande

(1) M. Gilles Nicolet, un autre Normand, natif de Cherbourg, frère du célèbre Jean Nicolet, passa au Canada l'année suivante (1635). Il retourna en France en 1647.

(2) Supérieur des Jésuites à Québec de 1632 à 1639.

(3) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par Sœur Juchereau de Saint-Ignace, Montauban, 1751.

(4) *Notes sur les registres de N.-D. de Québec*, par l'abbé Ferland.

partie par la forêt (1), le port Saint-Louis et la résidence du gouverneur, construits en bois par Champlain en 1620, la vaste maison des Cent-Associés, et la nouvelle chapelle de Notre-Dame-de-la-Recouvrance; un peu plus loin, à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui les bâtiments du Séminaire et de l'Université-Laval, la maison et la ferme de Louis Hébert, le premier colon canadien : puis là-bas, dans la vallée de la rivière Saint-Charles, l'humble monastère de Notre-Dame-des-Anges, où résidaient autrefois les Récollets, et à quelque distance, à deux cents pas de la rivière (2), le couvent des Jésuites, alors les seuls missionnaires de la colonie.

Mais l'on songeait sérieusement à reconstruire en pierre le fort Saint-Louis. La ville des Trois-Rivières venait de se fonder (1634). On allait bientôt commencer à Sillery de vastes bâtiments pour une mission sédentaire de Sauvages. Le marquis de Gamache venait de léguer une somme considérable pour l'Église du Canada, et les Jésuites se proposaient d'employer ce don précieux à la fondation d'un collège. Deux communautés religieuses allaient venir se fixer à Québec, les Ursulines pour l'instruction des filles, les Hospitalières de Dieppe pour le soin des malades : il fallait fixer et délimiter les terrains qui leur étaient concédés, ainsi qu'au collège des Jésuites; il fallait préparer les plans des nouvelles constructions : il fallait tracer le plan de la cité de Québec elle-même. Il fallait tailler des seigneuries dans le vaste domaine de la Compagnie du Canada, des propriétés pour les émigrés percheurs qui commençaient à s'établir sur la seigneurie de Robert Giffard. De vastes horizons s'ouvraient à l'activité et aux espérances de Jear Bourdon, qui, en sa qualité d'ingénieur-arpenieur, — probablement le seul encore dans la colonie — allait prendre part à tous ces travaux.

En attendant, le jeune homme va choisir lui-même le lieu de sa demeure dans la banlieue de Québec, sur le coteau Sainte-Geneviève, à deux kilomètres environ du fort Saint-Louis. Le coteau est encore revêtu d'une épaisse forêt : mais les arbres séculaires s'inclinent sous la hache de l'intrépide colon. Plus

(1) Le P. Le Jeune, supérieur des Jésuites du Canada, écrivant en France deux ans auparavant, datait sa lettre « du milieu d'un bois de plus de 800 lieues d'étendue, à Kébu, ce 28 d'août 1632. »

(2) *Relations des Jésuites*, t. 1, 1633, p. 44.

d'obstacles aux rayons du soleil, qui viennent désormais caresser amoureusement ce sol vierge, fraîchement remué, et vivifier les semences qui lui sont confiées. Un modeste et confortable logement surgit au milieu de cette clairière; et, le 9 septembre 1635, Bourdon peut y conduire la future compagne de sa vie, Jacqueline Potel (1), qu'il vient d'épouser (2) à Notre-Dame-de-la-Recouvrance.

L'habitation de Bourdon occupe une position élevée et superbe, qui commande toute la vallée de la rivière Saint-Charles. L'œil y distingue parfaitement, sur la colline de Beauport, le nouvel établissement de Robert Giffard, arrivé lui-même tout récemment (juin 1634) de Mortagne, avec ses censitaires Jean Guyon et Zacharie Cloutier.

C'est quelque chose, pour un jeune colon, de ne pas se sentir trop isolé, et de pouvoir de temps en temps reposer sa vue sur un gai paysage, sur un village ami.

Bientôt quelques vaillants pionniers viennent se grouper autour de Bourdon; et pour en attirer encore davantage sur ce fief Saint-Jean, dont le nouveau gouverneur, M. de Montmagny (3), vient de lui assurer la possession, il construit d'abord un moulin, puis une chapelle, près de son habitation, à l'usage de sa famille et de ses censitaires. M. de Saint-Sauveur sera le desservant de ce modeste sanctuaire, où tant d'âmes affligées viendront chercher secours et consolation.

On représente à Jean Bourdon les dangers auxquels lui et sa petite colonie sont exposés de la part des Iroquois, à la distance où ils sont du fort Saint-Louis. « Eh bien, si je suis attaqué, je me défendrai, s'écrie-t-il. Qu'on me permette de construire une redoute, de ce côté-là. Québec, placé entre deux forts, sera plus en sûreté contre l'ennemi. » Le gouverneur lui concéda un nouveau fief, dans la banlieue : Bourdon lui donne le nom de fief Saint-

(1) Je n'ai pu trouver aucun détail sur Jacqueline Potel. Ne serait-elle pas une des deux filles qui vinrent au Canada en 1633, en même temps que Champlain et les PP. Masse et de Bréhœuf?

(2) Le mariage fut béni par le P. Le Jeune, faisant à Québec les fonctions de curé. Les témoins du mariage étaient Noël Juchereau, commis-général de la Compagnie des Cent-Associés, et Guillaume Huhou, « honorable homme, demeurant à la côte Sainte-Geneviève », dit l'abbé Tanguay.

(3) Champlain, le premier gouverneur du Canada, mourut à Québec, le 25 décembre 1635.

François; et il y élève à ses frais un fort en bois, mais très solide, et vraiment redoutable, qui fut une grande protection pour les habitants de Québec (1).

On le voit, ni le savoir-faire, ni l'esprit d'entreprise, ni le courage ne faisaient défaut à ce brave Normand.

Il serait long et fastidieux de raconter tous les détails de sa vie ordinaire; car l'on peut assurer, d'après les vieilles chroniques du temps, que c'est lui qui présida à la plupart des principales constructions, comme aux arpentages, en général : et l'on voit que les contestations au sujet des terrains ne se décidaient pas ordinairement sans lui; s'il était absent, on attendait son retour (2).

« C'est lui, dit l'abbé Tanguay, qui traça la première carte du Canada-français (3). » C'est la carte du pays depuis Québec jusqu'au cap Tourmente seulement, y compris l'île d'Orléans. Elle montre que Jean Bourdon connaissait parfaitement dans tous leurs replis ces localités qu'il avait dû parcourir bien des fois en tous sens.

S'agissait-il de prêter son concours à quelque entreprise, ou à quelque solennité publique? ni sa bonne volonté, ni son habileté n'étaient jamais en défaut. Les Jésuites, dans leur zèle pour le bien du Canada, ont mis de nouveau la colonie sous la protection de saint Joseph, que les premiers missionnaires, les Récollets, ont déjà, dès 1624, proclamé le premier patron de la Nouvelle-France; ils veulent à cette occasion, célébrer sa fête avec beaucoup d'éclat. On s'adresse à Bourdon : il accourt aussitôt; et, de concert avec son ami Jacques Gourdeau de Beaulieu (4), il organise un magnifique feu d'artifice pour la veille de la Saint-Joseph. Le P. Le Jeune nous assure qu'il n'en avait jamais vu de plus beau en France; puis il ajoute, dans son style à la fois naïf et charmant :

« D'un côté on avait dressé un pan, sur lequel paraissait le nom de *Saint Joseph* en lumières; au-dessus de ce nom sacré, brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpenteaux, qui firent merveille. On avait mis derrière cette première invention quatorze grosses fusées, qu'on fit enlever

(1) *Notes sur les registres de N.-D. de Québec.*

(2) *Journal des Jésuites*, p. 54.

(3) *Dictionnaire généalogique des Familles canadiennes*, t. 1, p. 78.

(4) Originaire du Poitou.

les unes après les autres, avec l'étonnement des Français et bien plus des Sauvages, qui n'avaient jamais rien vu de semblable; ils admiraient la pluie d'or, ou de feu, et les étoiles qui retombaient de fort haut.....

« Assez proche de là, on avait dressé un petit château, fort bien proportionné et enrichi de diverses couleurs; il était flanqué de quatre tourelles remplies de chandelles à feu, qui faisaient voir par leur clarté toute cette petite batterie à découvert. Il y avait à l'entour de cette machine seize grosses lances à feu, revêtues de saucissons. Aux quatre coins d'icelle, on voyait quatre roues mouvantes, et une autre plus grande au-dessus du château, qui tournait à l'entour d'une croix à feu, éclairée de quantité de chandelles ardentes qui la faisaient paraître comme toute couverte de diamants. De plus, on avait mis à l'entour de cette forteresse, en égale distance, quatre grosses trompes, d'où l'on vit sauter treize douzaines de serpenteaux, sortant six à six avec une juste distance, et quatre douzaines de fusées, qui se devaient enlever douze à la fois..... (1). »

Ce que le P. Le Jeune ne décrit pas ici, c'est la scène pleine de grandeur où se passait cette action : cette colline escarpée de Québec, d'où l'œil embrasse un des plus beaux panoramas qu'il soit possible de concevoir, se dressant fièrement au confluent de la rivière Saint-Charles et du grand fleuve Saint-Laurent, mais à cette époque de l'année (18 mars) paraissant comme emprisonnée dans cette large étendue d'eau recouverte de glaces solides; ce vaste plateau, revêtu lui-même d'une épaisse couche de neige, sur laquelle l'éclat des feux produit mille effets fantastiques, et se projettent comme des spectres bizarres sur les costumes si étranges et si variés des sauvages; au-dessus de ce plateau, comme un immense pavillon, le sombre rideau de nos nuits de mars, sur lequel, comme sur le fond d'une chambre obscure, les fusées reproduisent les plus délicieuses arabesques; le grand calme de la nuit tombante, troublé de temps en temps par la voix majestueuse du canon du fort et par les cris aigus des sauvages qui ne peuvent contenir leur admiration.

Le feu d'artifice du 18 mars 1637, sur la colline de Québec, eut un succès indescriptible, et remplit d'enthousiasme les Français

(1) *Relations des Jésuites*, t. 1, 1637, p. 7.

de la colonie, aussi bien que les pauvres indigènes accourus de bien loin pour jouir du spectacle.

Ce succès était dû en grande partie à l'art et au talent de Jean Bourdon. Les Pères Jésuites, enchantés de l'éclat qu'il avait su donner à leur fête de Saint Joseph, firent graver la représentation des ouvrages qu'il avait préparés pour la circonstance, et cette gravure fut imprimée dans la *Relation* qu'ils envoyèrent en France l'année suivante (1).

Bourdon paraît d'ailleurs avoir toujours été en excellents termes avec les Pères de la Compagnie de Jésus, comme il le fut plus tard avec Mgr de Laval : on n'eut jamais qu'à se louer de « la sûreté de ses relations, de la douceur de son commerce, de la fidélité tenace de ses affections. » *Le Journal des Jésuites* mentionne plusieurs détails intéressants : tantôt ce sont les Pères qui, à l'occasion de la nouvelle année, lui envoient comme étrennes « une lunette de Galilée où il y avait une boussole, » ou bien l'invitent à porter le dais à la procession du Saint Sacrement; tantôt c'est Bourdon lui-même qui cherche à leur être agréable, et travaille à la décoration du maître-autel de la nouvelle église paroissiale, ou bien se joint au gouverneur pour leur offrir quelques présents utiles : « M. le Gouverneur et M. Bourdon, commis-général, nous firent force présents de gibier, de viande, de poisson, et d'un baril de vin d'Espagne (2). »

D'après cette citation du *Journal des Jésuites*, Bourdon était à cette époque (décembre 1647) commis-général de la Compagnie des Habitants, laquelle, moyennant certaines obligations, venait d'entrer dans tous les droits de la Compagnie des Cent-Associés, pour la traite des fourrures. Quelque temps auparavant, dans une élection publique, Bourdon avait été choisi par les citoyens de Québec comme leur procureur-syndic, afin de représenter leurs intérêts et leurs vœux auprès des directeurs de la Compagnie. Il avait même exercé par intérim, en 1645, les fonctions de gouverneur des Trois-Rivières. Il jouissait donc véritablement de la confiance générale de ses concitoyens.

Cette confiance, il en reçut un gage précieux dans la mission

(1) Edition de Jean Le Boulanger, publiée à Rouen en 1638. Elle se trouve aussi dans l'édition de Québec.

(2) *Journal des Jésuites*, p. 24, 42, 98, 110.

périlleuse et délicate qui lui fut confiée, en 1646, de se rendre avec le P. Jogues au pays des Iroquois pour essayer de cimenter d'une manière durable la paix conclue avec ces barbares l'année précédente.

J'ai signalé plus haut les incursions des Iroquois qui répandaient la terreur dans la colonie. Ces sauvages avaient voué une haine implacable à la nation huronne, et par contre-coup en voulaient aux Français, qui, dès le commencement, s'étaient faits les alliés des Hurons.

Les incursions des Iroquois dans la colonie prirent un caractère de plus en plus menaçant, à partir de 1640. En 1642, le P. Jogues, ayant rencontré un parti de ces ennemis sur le fleuve entre les Trois-Rivières et Sorel, fut saisi par eux et emmené en captivité dans leur pays avec ses deux compagnons français, René Goupil et Guillaume Couture (1). On sait leur histoire : après avoir subi toute espèce d'outrages le jeune chirurgien Goupil eut la tête tranchée, et Couture se vit heureusement adopter par une famille iroquoise qui en prit tous les soins possibles : le P. Jogues, après d'atroces et d'interminables souffrances, réussit à tromper la vigilance de ses bourreaux, monta sur un vaisseau qui allait à New-York, passa de là en Europe, puis revint au Canada (1644), le pays de ses affections d'apôtre. Il fut envoyé par ses supérieurs à Montréal, où, disent les *Relations* de 1647, « sa mémoire est encore vivante, l'odeur de ses vertus recrée et conforte encore tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de converser avec lui. »

Guillaume Couture chez les Iroquois fut, par la confiance qu'il sut inspirer à ces sauvages, la providence de la colonie française. M. de Montmagny ayant résolu de conclure la paix avec ces ennemis, leur fait proposer son dessein par un capitaine de leur nation, prisonnier à Québec, auquel il rend la liberté. De bonne heure, au printemps de 1645, les Iroquois, répondant avec empressement à cette avance, envoient au Canada une Ambassade, et Couture l'accompagne. L'entrevue entre le Gouverneur et les envoyés Iroquois a lieu aux Trois-Rivières le 12 juillet : les articles du traité de paix sont arrêtés de part et d'autre, et les ambassadeurs

(1) Le P. Jogues était natif d'Orléans. René Goupil et Guillaume Couture étaient Normands tous les deux : le premier, de Lisieux; le second, de Rouen.

retournent dans leur pays pour les faire ratifier par le Conseil de leur nation. Couture a été mis en liberté; mais par dévouement pour la colonie il retourne avec eux afin de mieux assurer la ratification du traité. Aussi, dès le mois de septembre, il revient aux Trois-Rivières avec les ambassadeurs, et le traité de paix est définitivement conclu. Dans la crainte, cependant, que les Iroquois, dont on a mille raisons de se défier, ne manquent à leurs promesses, il se décide, avec un esprit de sacrifice incomparable, à retourner passer l'hiver chez eux, afin d'assister à leurs conseils, et de provoquer de sages résolutions. Puis, au printemps de 1646, il accompagne au Canada sept ambassadeurs Iroquois, qui viennent confirmer de nouveau le traité de paix de l'année précédente.

C'est alors que M. de Montmagny se décide à envoyer à son tour une ambassade aux cantons Iroquois.

« Le P. Jogues et le sieur Jean Bourdon, dit l'abbé Ferland, furent choisis pour remplir cette mission... Le P. Jogues consentit à retourner chez ses anciens bourreaux plutôt comme envoyé de Dieu que comme ambassadeur des hommes. A la pensée de revoir les lieux où il avait tant souffert, la nature se révolta en lui, comme il l'avoua ingénument à son supérieur; mais ce premier mouvement réprimé, il se réjouit d'avoir été choisi pour continuer l'œuvre commencée pendant sa captivité. »

En écrivant à son supérieur, le P. Lalemant, pour se mettre entièrement à la disposition du gouverneur, il exposait humblement quelles devraient être les qualités de celui qu'on lui donnerait pour compagnon :

« Il faudrait, disait-il, que celui qui viendra avec moi fût bon, vertueux, capable de conduite, courageux, et qu'il voulût endurer quelque chose pour Dieu. Il serait à propos, ajoutait-il, qu'il pût faire des canots, afin que nous puissions aller et venir indépendamment des sauvages (1). »

On dut faire plaisir au P. Jogues en lui donnant, pour l'accompagner dans sa mission, l'un des citoyens les plus honorables et les plus habiles de toute la colonie.

« Son compagnon, le sieur Jean Bourdon, dit l'abbé Ferland, était un homme énergique, plein de bon sens et de ressources, dévoué à son pays d'adoption, et toujours prêt à lui rendre service.

(1) *Relations des Jésuites*, t. II, 1647, p. 36.

Tour à tour ingénieur, arpenteur, légiste, soldat, ambassadeur, découvreur, conseiller, Jean Bourdon se montra digne des fonctions qui lui furent confiées; mais avant tout il était honnête homme et bon chrétien (1). »

Pour se rendre aux cantons Iroquois, on remontait en canot la rivière Richelieu, appelée à cette époque rivière des Iroquois, jusqu'au lac Champlain, en faisant plusieurs portages; puis l'on traversait dans leur longueur le lac Champlain et le lac Saint-Sacrement (2).

C'est aujourd'hui un voyage délicieux : les chemins de fer et les progrès de la navigation ont enlevé tous les inconvénients d'autrefois. Quoi de plus enchanteur que la rivière Richelieu, avec les petites villes qui s'échelonnent sur ses rives : Sorel, Chambly, Saint-Jean, Saint-Athanase, etc. ! Quoi de plus pittoresque que la *décharge* du lac Saint-Sacrement dans le lac Champlain, cette rivière aux flots bouillonnants qui traverse avec une vitesse vertigineuse le village de Ticondéroga ! Le lac Champlain, avec ses berges à pente douce et gracieuse, couvertes de nombreux villages, avec ses mille petites baies et ses détours qui multiplient indéfiniment les points de vue, avec ses îles revêtues d'une végétation luxuriante, me rappelle beaucoup le lac Majeur, au nord de l'Italie : le lac Saint-Sacrement, avec ses falaises escarpées, sa nature grandiose et sauvage, c'est presque le lac des Quatre-Cantons. Et puis, que de souvenirs historiques partout le long de ce parcours, que de noms chers aux Canadiens-français : Sorel, Saint-Jean, l'île Lamotte (3) et le fort Sainte-Anne, Chasy, Saint-Frédéric, Carillon surtout, et Fort William Henry !

A l'époque où Bourdon et le P. Jogues entreprirent ce voyage, il fallait faire de nombreux portages, c'est-à-dire que partout où la navigation devenait impossible à cause des rapides, il fallait atterrir, porter sur ses épaules canots, vivres et provisions, et parcourir à pied des distances souvent considérables, à travers la forêt, au milieu de taillis inextricables : la course était périlleuse, pleine de fatigues et d'ennuis.

(1) *Histoire du Canada*, t. 1, p. 341.

(2) Aujourd'hui le lac George.

(3) Le seul endroit des États-Unis qui ait été visité par Mgr de Laval.

« Nous eûmes extrêmement à souffrir dans ce voyage, avouait Bourdon ; mais le P. Jogues était vraiment infatigable (1). »

Arrivé à la tête du lac Saint-Sacrement, on avait encore plusieurs lieues à faire à pied pour atteindre la première bourgade de la Confédération iroquoise. Cette Confédération comprenait cinq nations : les Agniers ou Mohacks, les Oneyouts, les Onnontagués, les Goyogouins, et les Tsonnontouans, dispersés sur ce vaste territoire qui s'étend au sud du lac Ontario et forme aujourd'hui une partie de l'Etat de New-York : pays riche, arrosé de magnifiques rivières, l'un des plus beaux et des plus prospères de l'Union américaine.

Il est facile de supposer les angoisses mortelles qu'ils durent éprouver à mesure qu'ils approchaient du pays des Iroquois. Le P. Jogues avait déjoué leurs mauvais desseins quelques années auparavant et échappé à la mort. Quel accueil allait-on lui faire ? Ne courait-il pas à une mort certaine ? Et Bourdon ne devait-il pas s'attendre lui-même à toutes les horreurs des tourments qu'on ferait subir à son compagnon de voyage ?

Mais la Providence veillait sur eux et leur ménageait d'agréables surprises. Lorsqu'ils entrèrent le 7 juin — ils étaient partis des Trois-Rivières le 16 mai — dans la première bourgade des Agniers, on leur fit le meilleur accueil. « Il fallut, disent les *Relations*, y demeurer deux jours pour être considérés et bienvenus de ces peuples, qui venaient de toutes parts pour les voir. Ceux qui avaient autrefois maltraité le Père, n'en faisaient plus aucun semblant, et ceux que la compassion naturelle avait touchés à la vue de ces tourments, recevaient une joie sensible de le voir dans une autre posture et dans un emploi considérable. »

Une assemblée générale de tous les principaux capitaines et des anciens du pays fut convoquée : elle eut lieu, le 10 juin. Bourdon était chargé de présenter aux Iroquois de nombreux présents de la part du gouverneur du Canada ; le P. Jogues, d'en expliquer la raison, de vanter les bienfaits de la paix, et d'exprimer le désir qu'elle ne fût jamais rompue. Tout réussit à leur plus grande satisfaction. « Les Iroquois, dit Marie de l'Incarnation, répondirent à tout avec applaudissement (2). »

(1) *Relations des Jésuites*, t. II, 1647, p. 36.

(2) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 287.

La mission du P. Jogues et de Bourdon était une mission toute politique, ou, si l'on veut, diplomatique. Pour qu'elle réussit plus sûrement et qu'elle ne parût avoir aucun caractère religieux, — si grands étaient les préjugés des Iroquois contre la Foi! — on avait même conseillé au Père de ne point porter en cette occasion l'habit ecclésiastique. Le Père s'était prêté à ce désir et portait un habit séculier (1). Il profita cependant de son voyage aux cantons iroquois pour réconforter dans la foi plusieurs catéchumènes, et pour administrer les sacrements à quelques chrétiens.

Il aurait bien voulu prolonger son séjour chez les Agniers afin de les évangéliser et de travailler au salut de leurs âmes; mais ces sauvages pleins d'astuce et de ruses — méditaient-ils déjà quelque noire trahison? — l'engagèrent sous différents prétextes à presser son départ pour le Canada. Il les quitta le 16 juin, avec la résolution de revenir bientôt au milieu d'eux continuer son œuvre apostolique; puis il reprit avec Bourdon le chemin du Canada.

« Ils cheminèrent quelques jours par terre, non sans peine, disent les *Relations* : car il faut faire comme les chevaux d'Arabie, porter ses vivres et son bagage; les ruisseaux sont les hôtelleries qu'on rencontre. Etant arrivés sur le bord du lac Saint-Sacrement, ils firent des canots ou de petits bateaux d'écorce dans lesquels s'étant embarqués ils ramèrent et voguèrent jusqu'au 27 juin, qu'ils mirent pied à terre à la première habitation des Français. »

Le P. Jogues et Bourdon rentrèrent aux Trois-Rivières le 29 juin et se rendirent à Québec le 3 juillet.

Vers la fin de septembre, le P. Jogues reprenait le chemin des Iroquois, en compagnie d'un jeune homme natif de Dieppe, nommé Jean de Lalande. Tous deux couraient après la palme du martyre. Les Iroquois étaient déjà soulevés contre les Français. La récolte avait été mauvaise; diverses maladies avaient éclaté parmi eux. Si aveugle était la superstition de ces pauvres barbares, si épais le bandeau que le démon tenait fixé sur leur esprit, qu'ils attribuaient les maux dont ils souffraient à je ne sais quel mauvais génie caché dans une boîte que le Père avait eu le malheur de laisser chez eux lors de son départ au mois de juin. A peine le

(1) *Relations des Jésuites*, t. II, 1646, p. 45.

P. Jogues et Lalande étaient-ils arrivés au terme de leur voyage, qu'ils furent massacrés par les Agniers.

Cette nouvelle ne fut connue au Canada que le printemps suivant (1647) par une lettre que le gouverneur d'Albany s'était empressé d'adresser à M. de Montmagny, mais qui mit plusieurs mois à se rendre à destination. Profitant du même courrier, un Hollandais que M. Bourdon avait bien connu dans son voyage lui donnait des détails sur cette triste affaire : en arrivant chez les Agniers, le 17 octobre, le P. Jogues et Lalande avaient eu à subir beaucoup d'avanies et de mauvais traitements. Le lendemain soir, comme le Père entre dans une cabane où on l'a invité à souper, un Iroquois caché derrière la porte lui assène un coup de hache sur la tête et l'étend raide mort : même supplice, le lendemain matin, au jeune de Lalande. Leurs têtes sont ensuite coupées, puis exposées sur la palissade qui enferme la bourgade, afin qu'elles soient un objet d'horreur et qu'elles inspirent la crainte aux Français qui oseront y pénétrer : et l'on décide d'envoyer au Canada trois à quatre cents guerriers pour tâcher de surprendre des Français et de leur faire subir le même sort.

Quelle dut être la douleur de Bourdon, lorsqu'il apprit ces tristes nouvelles ! Et lorsque, les années suivantes, il vit en effet les Iroquois répandre la consternation dans la colonie, lorsqu'il assista à la destruction complète de la nation huronne (1649), de quelle angoisse son âme dut-elle être navrée ! Hélas ! sa mission aux cantons iroquois n'avait produit que des fruits bien éphémères !

C'est peut-être pour faire diversion à ces maux, autant que pour attirer l'attention de la mère patrie sur le triste état de la colonie, qu'il se décida à passer en France dans l'automne de 1650. Avec quel bonheur sans doute il revit son pays natal, cette belle Normandie, dont le seul souvenir fait tressaillir le poète :

J'irai revoir ma Normandie :
C'est le berceau qui m'a donné le jour !

Il y passa l'hiver, et revint au Canada dès le printemps de 1651, amenant avec lui une de ses nièces, Marie Bourdon. Elle épousa quelques mois plus tard un honorable citoyen de Québec, Jean Gloria (1).

(1) De Saint-Rémi, évêché de Dieppe (*Dictionnaire généalogique de Tanguay*, t. 1, p. 272).

Le *Journal des Jésuites* nous montre Bourdon, les années suivantes, voyageant souvent de Québec à Tadoussac, aux Trois-Rivières, à Sorel, à Montréal. Habile navigateur, il conduisait lui-même son embarcation. Ses voyages étaient toujours dans l'intérêt du public. Commis-général de la Compagnie des Habitants, il avait à surveiller les affaires de la traite dans toutes les parties de la colonie.

Dans ces voyages, il était exposé à mille dangers. Un jour, on apprend qu'un navire Hollandais est entré à Tadoussac pour y faire la traite avec les sauvages. Bourdon y est déjà rendu; mais que peut-il contre un vaisseau bien plus fort que le sien? On s'empresse de lui envoyer des secours et de l'aviser sur les moyens de se tirer d'affaire (1).

Dans une autre occasion, la récolte ayant manqué presque partout dans la colonie, la disette se faisant sentir et les vaisseaux de France n'arrivant pas, Bourdon monte dans une barque « avec douze à quinze habitants (2) pour aller rôder jusqu'à Gaspé. » Il passe un mois entier dans le golfe, guettant toutes les occasions de s'approvisionner, et revient à Québec, son vaisseau chargé de vivres de toutes sortes (3).

Mais le voyage principal de Jean Bourdon, celui qui témoigne le plus de son courage et lui assure une place parmi les hardis navigateurs de l'époque, c'est celui qu'il entreprit en 1657 pour se rendre jusqu'à la baie d'Hudson. Il descendit le fleuve, longea le Labrador, dont il explora la côte jusque dans les plus petits détails, traversa le détroit de Belle-Isle, entra dans la baie des Esquimaux et remonta jusqu'au 55^e degré. Mais les Esquimaux ayant massacré les deux Hurons qui lui servaient de guides, et son vaisseau ayant rencontré d'énormes banquises de glaces, il fut obligé de rebrousser chemin et revint à Québec après une course qui avait duré plus de trois mois (4). M. de Saint-Sauveur l'accompagnait dans ce voyage (5). Nul doute qu'il eut plus d'une

(1) *Journal des Jésuites*, p. 127.

(2) On appelait *habitants* ceux qui venaient se fixer au Canada pour cultiver la terre, par opposition à ceux qui ne faisaient qu'y passer pour le trafic. Le mot est resté, et signifie au Canada *cultivateur*.

(3) *Journal des Jésuites*, p. 127.

(4) *Relations des Jésuites*, t. III, 1658, p. 9.

(5) Testament de Jean Bourdon.

occasion de satisfaire ses goûts pour la pêche dans quelques-unes des rivières à saumons qui arrosent le territoire du Labrador, ses goûts pour la chasse dans les îles semées le long de cette côte et dont Jacques Cartier écrivait : « Nous passâmes par le milieu des îles, qui sont si nombreuses qu'il n'est pas possible de les compter (1). »

Avant de partir, Bourdon avait cru devoir, comme un bon chrétien, écrire ses dernières volontés. Son testament respire la piété la plus exquise, la plus douce affection pour sa famille, en même temps qu'une tendre amitié pour M. de Saint-Sauveur. « Je supplie, dit-il, Messire Jean Le Sueur de vouloir prendre la peine de faire mettre ce mien testament à due et entière exécution, et de continuer à demeurer dans ma maison comme il l'a fait ci-devant; et tant que Dieu donnera du pain aux miens, il en sera participant, comme j'ai fait avec lui..... »

La Compagnie des Cent-Associés et les gouverneurs de la Nouvelle-France reconnurent à plusieurs reprises les services que Bourdon rendait à la colonie. Il avait reçu dès les premières années de son séjour au Canada les fiefs Saint-Jean et Saint-François (2) dans la banlieue de Québec. La seigneurie d'Autray, ou Lanoraie, lui fut concédée à peu près dans le même temps, et la concession fut renouvelée le 6 avril 1647. Il obtint le 15 décembre 1653 la seigneurie de Dombourg, qui depuis a reçu le nom de Neuville ou Pointe-aux-Trembles, et deux ans plus tard le fief Lauzon, à Lévis. Au printemps de 1661, durant un second voyage qu'il était allé faire en France, la Compagnie des Cent-Associés érigea en manoir son fief Saint-Jean (3). La concession des seigneuries engageait les seigneurs à beaucoup d'obligations; mais Bourdon n'était pas homme à reculer devant les responsabilités. « M. Bourdon, dit l'abbé Ferland, s'occupa activement à attirer des colons sur ses terres; et les registres de Québec font foi qu'il y réussit, car on y trouve un grand nombre d'actes de mariages dont les parties sont de Dombourg. » Puis il ajoute : « Il

(1) *Le Labrador*, par l'abbé Ferland.

(2) Il est appelé quelquefois dans les veilles chroniques et les documents de l'époque, « M. de Saint-Jean »; ou bien, « Sieur de Saint-François. » (*Relations des Jésuites*, t. 1, 1636, p. 24; 1637, p. 83. — Archives de la paroisse de N.-D. de Québec).

(3) *Question seigneuriale*, t. VIII.

jouissait d'une haute réputation de probité et d'intelligence; et il a rendu les plus grands services à la colonie naissante du Canada (1). »

*
*
*

La carrière de cet homme de bien nous a paru jusqu'ici remplie de mouvement et d'activité. Le bonheur a généralement souri à ses entreprises, et plus d'un rayon de gloire est tombé sur son front.

Désormais sa vie entre dans une nouvelle phase : aux mouvements extérieurs d'une existence consacrée aux voyages et aux défrichements du sol ainsi qu'aux travaux les plus divers, vont succéder des agitations d'un nouveau genre : ce n'est plus le corps qui sera en mouvement, c'est l'âme, c'est l'esprit, mais un esprit d'une force indomptable, qui ne se laisse pas abattre par l'adversité. Il y aura des jours sombres dans cette nouvelle phase de la vie de Bourdon; mais la religion versera abondamment sur lui sa lumière bienfaisante; une gloire pure et douce continuera à planer sur cette carrière.

La Nouvelle-France vient d'entrer elle-même dans une nouvelle phase de son histoire. Un évêque lui est arrivé (2). L'Eglise du Canada s'organise : les missions, les paroisses sont établies régulièrement; à côté du collège des Jésuites, qui restera chargé de l'enseignement des lettres et des sciences, un séminaire s'élève (1663) pour la formation des ecclésiastiques; la dîme est établie pour la subsistance du clergé. L'Etat lui-même va revêtir une nouvelle forme de gouvernement; sur l'avis de l'évêque, le roi établit à Québec un Conseil Souverain pour l'administration des affaires publiques : les membres et les principaux officiers de ce Conseil seront choisis par le gouvernement, conjointement et de concert avec l'évêque : tels sont les termes de l'édit royal de 1663.

Mgr de Laval et le nouveau gouverneur, M. de Mézy, se concertent et s'entendent pour la nomination des conseillers et des offi-

(1) *Notes sur les registres de N.-D. de Québec.*

(2) Mgr de Laval, évêque de Pétrée, vicaire apostolique de la Nouvelle-France, arriva à Québec le 16 juin 1659.

ciers du Conseil Souverain : il les choisissent parmi les hommes les plus dignes et les plus habiles de la colonie (1). Mais entre tous ces officiers publics, il en est un qui doit être, pour ainsi dire, l'âme dirigeante du Conseil, éclaircir les points légaux, tenir le Conseil dans le cercle de ses attributions, protéger les droits de la Couronne, émettre son avis ou ses conclusions sur les débats, etc., c'est le procureur-général. Qui sera nommé ? Le choix du gouverneur et de l'évêque appelle Jean Bourdon à cette charge importante ; et le public applaudit à la nomination.

Il semble tout d'abord que Bourdon était peu préparé par ses travaux passés à ses nouvelles fonctions. Mais cet homme, nous l'avons dit déjà, était apte à remplir n'importe quel emploi. L'instruction ne lui faisait pas défaut ; il avait surtout ce bon sens exquis et cette droiture naturelle qui suppléent à bien des connaissances.

Il entra en fonctions, le 18 septembre 1663, et, à part les temps de crise soulevée par M. de Mézy, resta en charge jusqu'à sa mort (1668).

Il faut parcourir les registres du Conseil Souverain pour se faire une idée de l'assiduité de Bourdon à ses devoirs, et de la somme énorme de travail qu'il s'imposa. Toujours à son poste, on ne voit pas qu'il ait jamais demandé un substitut pour le remplacer. Dans les premiers mois, surtout, les séances furent très fréquentes et très longues : accoutumé à une vie extrêmement active, et toute de mouvement, il contracta bientôt cette douloureuse maladie de la goutte (2) qui lui fit endurer de cruelles souffrances et abrégéa ses jours.

Mais les douleurs physiques ne sont rien, en comparaison des souffrances morales. Quel ne dut pas être le chagrin de cette âme droite et loyale, lorsqu'elle se vit en butte aux soupçons du gouverneur et l'objet de sa disgrâce ! Deux partis s'étaient formés au Conseil : le parti de l'évêque, qui, conformément à l'édit royal, avait établi son séminaire et la dime, et qui s'opposait de toutes ses forces à la vente des boissons enivrantes aux sauvages, laquelle

(1) Les cinq premiers Conseillers furent : Louis Rouer de Villeray, Jean Juchereau de la Ferté, Denis-Joseph Rûette d'Auteuil, Charles Le Gardeur de Tilly et Mathieu Damours des Chauffours.

(2) Testament de Jean Bourdon.

avait toujours été défendue dans la colonie (1); et le parti du gouverneur, qui, s'étant figuré que l'évêque voulait empiéter sur ses attributions, cherchait à le taquiner en favorisant la traite de l'eau-de-vie et en lui créant des embarras pour la dime. Entre ces deux partis, le procureur-général pouvait-il hésiter un instant? Est-ce que le respect qu'il devait aux édits du roi aussi bien que la voix de sa conscience ne l'obligeaient pas de se déclarer au Conseil en faveur de la dime et contre la traite de l'eau-de-vie, en faveur par conséquent de l'évêque? Bourdon n'hésita pas à faire son devoir.

M. de Mézy entre en fureur et le destitue de sa charge ainsi que les deux conseillers (2) qui se sont prononcés carrément en faveur de l'évêque. Bientôt cependant il reconnaît qu'il a outrepassé ses pouvoirs, et les réintègre dans leurs fonctions.

Mais il garde en lui ses soupçons et ses rancunes; il a besoin de se sentir le seul maître. A peine la première année du Conseil est-elle expirée (19 septembre 1664), que de lui-même et sans le concours de l'évêque (3) il destitue les membres et les officiers de ce Conseil, puis en nomme d'autres qu'il juge plus complaisants à son égard (4).

(1) Il était reconnu que les sauvages ne pouvaient user de boissons enivrantes sans s'enivrer et se livrer à toute espèce d'atrocités. Ceux qui favorisaient la traite de l'eau-de-vie laissaient de côté les considérations morales pour ne s'occuper que des intérêts pécuniaires du commerce. « La vente des boissons aux sauvages, dit quelque part le Conseil Souverain, a toujours été défendue depuis le commencement de la colonie, parce que ces peuples deviennent furieux quand ils sont ivres, et qu'ils ne veulent boire que pour s'enivrer. »

(2) MM. de Villeray et d'Autenil.

(3) Mgr de Laval ne trouvait pas juste de destituer les membres et les officiers du Conseil avant que leur procès ne fût instruit par le vice-roi qui était sur le point d'arriver au Canada.

(4) « Le 24 septembre, fut établi un nouveau Conseil, sans participation de Mgr l'évêque qui envoya son opposition au greffe; le 28, l'établissement de ce nouveau Conseil fut publié par affiche à la porte de l'église, sans faire mention de l'opposition; le 29, Mgr l'évêque la fit signifier au prône.

« Le 5 octobre, M. le gouverneur fit publier à son de tambour réitéré une pancarte d'injures contre Mgr l'évêque et autres, ce qui donna sujet aux ecclésiastiques de voir en leur conscience ce qu'ils étaient obligés de faire. M. le gouverneur se plaignait partout tout haut qu'on lui refusait la confession et l'absolution; mais notre réponse était que Dieu savait tout. » (*Journal des Jésuites*, p. 328).

Tout cela est illégal, puisque, d'après les termes exprès de l'édit royal, la nomination ou la destitution des conseillers et des officiers ne peut se faire que par l'évêque et le gouverneur « conjointement et de concert (1). » Mais les gouvernants qui ne savent pas se posséder s'occupent-ils de la légalité?

Les conseillers destitués subirent leur sort avec patience. Mais M Bourdon, avec son franc-parler habituel, déclara qu'il ne se croyait pas dépossédé de sa charge par la seule volonté du gouverneur. Celui-ci le fit alors sortir de la salle des délibérations, puis lui signifia l'ordre de partir pour la France dans les vingt-quatre heures (2).

Un navire, dans la rade de Québec, se préparait à faire voile pour l'Europe. Bourdon n'eut que le temps de mettre un peu d'ordre à ses affaires et de s'embarquer avec l'ainé de ses fils, Jean-François.

Il ne manque pas de revoir son testament avant de partir. Dans le codicille qu'il y ajoute, pas un mot de récrimination contre le gouverneur, mais la simple constatation de l'ordre, pourtant bien injuste et sévère, qui lui a été signifié : « Ayant reçu, dit-il, commandement de M. de Mézy, notre gouverneur, de passer en France dans le navire nommé le *Saint Jean-Baptiste*, où commande le capitaine Lemoyne, de Dieppe, et comme le temps pousse d'exécuter l'ordonnance de mon dit sieur gouverneur, j'approuve et ratifie... que le mien testament ci-devant fait, est et sera... ma dernière volonté, si, dans le voyage, où je suis commandé d'aller, Dieu dispose de ma personne..... »

Il a des paroles de reconnaissance pour sa seconde épouse, Anne Gasnier (3) : « Pour les bons et agréables services qu'Anne Gasnier, ma femme, m'a rendus pendant toutes les incommodités de goutte qu'il a plu à Dieu m'envoyer et dont je suis affligé,... je lui laisse entièrement la jouissance d'un appartement d'un logis de Québec, qui consiste en la chambre, cabinet, cave, qui est au bas de la descente ou chemin de la haute à la basse ville de Québec..... »

Il n'oublie pas son ami, M. de Saint-Sauveur : « Comme M. de Saint-Sauveur et moi, depuis trente ans, avons été liés d'une amitié

(1) *Edits et Ordonnances*, t. 1, p. 38.

(2) *Notes sur les registres de N.-D. de Québec*.

(3) Voir ci-après, p. 23.

très-parfaite, et que depuis vingt-deux ans ou environ il a demeuré en mon logis, ayant toujours pris soin de ce qui me regarde, ayant instruit mes enfants en la crainte de Dieu, leur ayant appris à lire et à écrire..., nous ayant fait l'honneur et la faveur de dire la messe en la chapelle de Saint-Jean ; en cas que mes enfants ne veuillent ou ne puissent s'accommoder avec lui quand ils seront en âge (1), je lui laisse et abandonne le revenu du moulin de Saint-Jean, à la charge de l'entretien comme un bon père de famille, et pareillement sa chambre pour logement où il est à présent, avec la chapelle... (2) »

On trouve au bas de ce codicille la signature de Mgr de Laval, de MM. de Bernières et Dudouyt, prêtres du séminaire de Québec, du P. Jérôme Lalemant, supérieur des Jésuites, et du P. Chastelain que Bourdon appelle « mon confesseur. » Le procureur-général emportait évidemment avec lui les regrets, l'estime et l'affection de tout ce qu'il y avait de plus vénérable dans la colonie.

Il rentra au Canada l'année suivante, presque en même temps que M. de Tracy. Le vice-roi prit tout le temps nécessaire pour faire une enquête sérieuse sur ce qui s'était passé dans la colonie, et, à la fin de l'année 1666, reconstitua le Conseil tel que l'avaient tout d'abord établi l'évêque et le gouverneur. M. Bourdon, complètement justifié, fut réintégré dans les fonctions de sa charge, qu'il remplit à la plus grande satisfaction de tout le monde jusqu'à sa mort.

Telle fut la carrière publique de cet homme de bien. Jetons maintenant un coup d'œil sur sa vie domestique et privée : entrons dans l'humble manoir du coteau Sainte-Genève.

.

Nous avons vu que Bourdon épousa Jacqueline Potel une année environ après son arrivée au Canada. Dieu bénit leur union, et leur donna huit enfants, quatre garçons et quatre filles, qui furent tous baptisés à Québec. A leur tour, ces parents chrétiens

(1) L'aîné, Jean-François, qui passait en France avec son père, n'avait encore que 17 ans.

(2) Testament de Jean Bourdon ; codicille du 20 septembre 1664.

consacrèrent leur quatre filles au Seigneur : Anne et Geneviève se firent religieuses au monastère des Ursulines, Marguerite et Marie à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Des quatre garçons, l'un mourut tout jeune; l'autre, à l'âge de quinze ans (1665), après avoir reçu de M. de Saint-Sauveur une excellente éducation; les deux autres, Jean-François et Jacques survécurent plusieurs années à leurs parents, sans pourtant fournir une longue carrière, et se montrèrent des citoyens honorables et vertueux.

S'il convient de juger d'un arbre par ses fruits, Jacqueline Potel, sur laquelle malheureusement nous n'avons aucun détail particulier, fut une femme chrétienne dans toute la force du mot, la femme forte de l'évangile, qui s'occupe sérieusement des affaires de son ménage, se rend digne de l'entière confiance de son mari et élève si bien ses enfants qu'il n'ont qu'à se louer de l'avoir pour mère.

Nous connaissons déjà la vertu et l'esprit chrétien de Jean Bourdon. « Si M. Bourdon, dit l'annaliste des Ursulines, se rendit recommandable aux petits et aux grands par ses talents et sa rare probité; son amour pour la religion et sa haute piété lui assurent un souvenir encore plus impérissable dans la reconnaissance de la postérité (1). »

Cet homme de bien, au bout de dix-neuf ans de mariage, perdit accidentellement sa femme (2), l'espoir de son ménage et de sa famille. La Providence vint à son secours et lui fit rencontrer une personne digne en tous points de succéder à sa première épouse. Il épousa en secondes noces (3), le 21 août 1655, Anne Gasnier, veuve de Jean-Clément du Vault de Monceaux. Voici en quels termes la vénérable Mère Marie de l'Incarnation nous parle de cette personne distinguée et de son mariage avec Bourdon :

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. II, p. 69.

(2) Elle mourut à la suite d'une chute, le 11 septembre 1634.

(3) Voici l'acte de mariage : « Le 21 août 1655, dispense ayant été donnée de la publication des bans, je Jérôme Lalemant faisant fonction de curé en cette paroisse ni interrogé Jean Bourdon, sieur de Saint-François, et veuve Gasnier, veuve du feu sieur de Monceaux, de cette paroisse, lesquels ayant donné leur mutuel consentement par paroles de présent j'ai solennellement mariés en la maison du gouverneur du pays en présence des témoins Messire Jean de Lanzon, gouverneur du pays, et le sieur de Chazny son fils. »

« Cette dame, dit-elle, est un exemple de piété et de charité dans tout le pays. Elle et Mme d'Ailleboust (1) sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels, et les porter même en terre sur un brancard. Celle dont je vous parle... est continuellement occupée à ces bonnes œuvres, et à quêter pour les pauvres, ce qu'elle fait avec succès. Enfin elle est la mère des misérables, et l'exemple de toutes sortes de bonnes œuvres.

« Avant de passer en Canada, où elle n'est venue que par un principe de piété et de dévotion, elle était veuve de M. de Monceaux, gentilhomme de qualité. Quelque temps après son arrivée, M. Bourdon demeura veuf avec sept enfants, dont aucun n'était capable d'avoir soin de son père ni de soi-même. Elle eut un puissant mouvement d'assister cette famille, et pour cet effet elle se résolut d'épouser M. Bourdon, dont la vertu lui était assez connue, mais à condition qu'ils vivraient ensemble comme frère et sœur. Cela s'est fait, et la condition a été exactement observée..... Elle a élevé tous les enfants de M. Bourdon avec une débonnaireté non pareille, et les a mis dans l'état où ils sont à présent (2). »

Ne croirait-on pas, en lisant cette page, retrouver je ne sais quel épisode oublié de la Vie des Saints.

Revenons aux enfants de cette pieuse famille. Geneviève, l'aînée, avait seize ans lorsqu'elle fit profession aux Ursulines, quelques mois après la mort de sa mère. Elle était une des premières élèves de la Vénérable Marie de l'Incarnation : elle fut la première religieuse Ursuline canadienne. Voici ce qu'écrivit à son sujet l'annaliste du monastère :

« Elle fut placée dès l'âge de six ans au pensionnat, où elle se distingua par une sagesse précoce et une extrême horreur du péché. Un désir entraînant attirait Geneviève vers le cloître, surtout depuis l'époque de sa première communion. Ses vertueux parents, l'ayant retirée du couvent à l'âge de treize ans, eurent de la peine à la retenir même quelques mois auprès d'eux. Cédant enfin aux désirs de sa fille, M. Bourdon permit à la pieuse Geneviève d'entrer au noviciat des Ursulines à l'âge de treize ans et demi. La Mère de l'Incarnation eût bien voulu retarder son entrée jusqu'à ce quelle eût eu quinze ans accomplis; mais l'ardeur de

(1) Femme du 3^e gouverneur du Canada.

(2) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 404.

cette pieuse postulante l'emporta sur toutes les raisons imaginables (1)..... »

Elle prit en religion le nom de Marie de Saint-Joseph. Anne, la plus jeune de ses sœurs, ne tarda pas d'aller la rejoindre aux Ursulines. Écoutons encore, au sujet de celle-ci, le récit charmant de notre annaliste :

« A l'entrée de sa sœur, en 1652, Anne n'avait que sept ans; néanmoins quittant parfois les jeux de son enfance, elle courait se jeter entre les bras de son père en lui disant avec ingénuité : « Papa, voulez-vous que je sois religieuse? Je veux aller vivre au couvent avec ma sœur. » Ce bon père lui répondait : « Oui, ma fille, quand vous serez assez grande. — Alors, papa, j'instruirai les petites filles sauvages; oh! quand serai-je assez grande pour aller instruire les petites filles sauvages? » Ces pensées d'avenir si sérieusement discutées par une enfant de son âge jetaient dans l'étonnement ses parents et ses amis; mais lorsqu'on vit ces préoccupations enfantines se fortifier chaque jour de plus en plus, on commença à croire que l'Esprit-Saint voulait en effet « conduire cette âme dans la solitude pour parler à son cœur. »

Anne Bourdon prit l'habit religieux le 8 septembre 1658 et fit profession deux ans plus tard sous le nom de Sainte-Agnès. « Son père, homme de cœur et d'honneur, continue l'annaliste, voulut assurer la dot de sa fille dès le commencement de son noviciat. »

Puis elle ajoute un détail qu'il est bon de noter : c'est que cet homme de bien, qui possédait plusieurs seigneuries au Canada, qui, en sa qualité de commis-général de la Compagnie, avait manié tant d'écus de la caisse publique et qui dans sa carrière avait eu tant d'occasions de s'enrichir, fut obligé de demander à la vénérable Mère de l'Incarnation un délai de huit années pour payer les trois mille livres qu'il s'engageait à donner à la communauté. Il s'acquitta en trois versements, l'un de mille livres en

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. 1, p. 277. — « Le 9 décembre (1652) Geneviève Bourdon prend l'habit aux Ursulines; ce fut moi (le P. Ragueneau) qui officiai, le P. Jérôme Lalemant qui dit la messe, et le P. Chastelain qui prêcha. Mme d'Ailleboust et Mme Bourdon entrèrent et dinèrent dans la maison des Ursulines. M. le gouverneur, M. d'Ailleboust et M. Bourdon, vinrent dîner en notre réfectoire, comme aussi M. de Saint-Sauveur et M. Vignal, M. Bourdon ayant envoyé de quoi dîner pour tout notre réfectoire, *ubi duplicita fuerunt omnia.* » (*Journal des Jésuites*, p. 177).

argent, l'autre de mille livres en peaux de castor et le troisième par son fief de Lauzon, estimé aussi à mille livres, qu'il abandonna aux Ursulines (1). Rien ne prouve mieux que ce détail l'intégrité et le désintéressement de Bourdon.

La Mère Marie de Saint-Joseph mourut en 1700, à l'âge de 73 ans, après quarante-trois années de profession religieuse; la Mère Sainte-Agnès, onze ans plus tard, à l'âge de 67 ans, après quarante et une années de profession, et après avoir exercé la charge de supérieure de la communauté.

Leurs sœurs Marguerite et Marie, se sentant appelées à consacrer leur vie au soin des malades, entrèrent, comme nous l'avons vu, à l'Hôtel-Dieu de Québec.

La première, dite en religion Saint-Jean-Baptiste, eut une longue et importante carrière. Elle devint en 1693 l'une des quatre fondatrices (2) de l'Hôpital-Général de Québec, et en fut aussi la première supérieure.

Marie Bourdon fit profession religieuse, le 7 novembre 1656, sous le nom de Marie-Thérèse de Jésus : elle n'était âgée que de seize ans. « Le P. supérieur (3) officia, dit le *Journal des Jésuites*; le P. Vimont prêcha. M. Bourdon y assista et fut à l'offrande. Mme Bourdon (4) et sa fille d'Auteuil (5) entrèrent dans la maison des hospitalières avec la permission du P. supérieur. »

Hélas! la vie religieuse de cette jeune fille devait être bien courte : quatre années seulement! Elle fut enlevée inopinément à l'affection de ses compagnes et de sa famille vers la fin de novembre 1660 : et ce qui assombrit encore davantage cette affligeante scène, c'est que son père, qui ne s'attendait nullement à cette épreuve, venait justement de partir pour l'Europe; il ne put apprendre qu'à son retour la mort de sa fille. Heureusement qu'il fut remplacé auprès de l'infortunée mourante par un autre bon

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. 1, p. 279.

(2) Une des trois autres fondatrices, Geneviève Gosselin, dite en religion Sainte-Madeleine, était fille de Gabriel Gosselin, la souche de tous les Gosselin du Canada. Il vint en ce pays en 1653, et était originaire de Combray, près de Thury-Harcourt, en Normandie.

(3) Jean De Quen.

(4) Anne Gasnier.

(5) Claire-Françoise Clément du Vault de Monceaux, épouse de Denis-Joseph Rûette d'Auteuil, l'un des cinq premiers conseillers du Conseil Souverain

père, Mgr de Laval, l'ami de la famille. Laissons parler l'annaliste de l'Hôtel-Dieu :

« Après le départ des vaisseaux, Notre-Seigneur nous visita, dit-elle, d'une manière fort sensible, en nous enlevant une de nos jeunes Religieuses nommée Marie Bourdon de Sainte-Thérèse. Elle nous avait donné de grands exemples de vertu et sa précieuse mort répondit parfaitement à une vie aussi fervente que celle qu'elle avait menée. Mgr de Laval la vint voir plusieurs fois pendant sa maladie, et charmé des saintes dispositions où il la trouvait toujours, il voulut la veiller lui-même avec M. de Lauzon-Charny (1), la dernière nuit de sa vie, afin d'être témoin des paroles pleines d'onction qu'elle adressait à toutes les personnes qui l'approchaient. Sa patience, sa douceur, son ardente dévotion, jointe à un grand amour pour la pauvreté, et une haute estime de sa vocation l'ont rendue en peu de temps une parfaite Religieuse. »

Puis elle ajoute : « Dès son enfance elle avait été consacrée au Précieux Sang de Notre-Seigneur par M. son père, qui en fit un acte signé de sa main, avec lequel elle désira d'être enterrée. La bénédiction du ciel a été abondante sur cette famille, où quatre sœurs ont eu le bonheur de se voir engagées au service de Dieu, deux Ursulines et deux Hospitalières (2). »

Cinq ans plus tard, le 27 octobre 1665, quelques mois seulement après son retour de ce voyage en France qui lui avait été imposé par M. de Mézy, M. Bourdon perdait un autre de ses enfants, le jeune Henri, âgé de 15 ans. Il semble que la Providence se plaisait à abreuver d'épreuves ce grand chrétien, afin de le purifier de de plus en plus et de le préparer aux années éternelles qui approchaient.

Jean Bourdon mourut à Québec au commencement de 1668. Voici l'acte de sa sépulture tel qu'on le trouve dans les registres de la paroisse : « Le 12^e de janvier 1668 est décédé en la Communion de Notre Mère la Sainte Eglise, après avoir reçu les saints sacrements de viatique, Confession et Extrême-Onction, le sieur Jean Bourdon, ancien habitant de ce pays; et le lendemain, après son service fait, il a été solennellement enterré en la chapelle du

(1) Son grand-vicaire, fils du 4^e gouverneur du Canada.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 130.

Scapulaire dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Québec. »

M. de Saint-Sauveur, qui l'avait sans doute assisté dans sa maladie avec la tendresse d'un ami, ne lui survécut pas longtemps :

« Notre ancien chapelain et confesseur, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, vint malade à l'hôpital, où il resta plusieurs mois dans une espèce de langueur; on le croyait mieux, lorsque la Mère supérieure eut un songe mystérieux, où il lui sembla entendre : *Levez-vous, allez à l'oint du Seigneur qui va disparaître*; elle s'éveilla, et jugea que c'était M. de Saint-Sauveur dont on voulait parler; et, avec sa fidélité ordinaire, elle se leva aussitôt, et alla à l'hôpital. Il était environ onze heures. Elle trouva en effet ce bon Père à l'extrémité. Elle envoya chercher un confesseur, qui n'eut que le temps de lui donner l'absolution, l'extrême-Onction, et le Saint Viatique qu'il avait déjà reçu plusieurs fois durant sa maladie. Il expira un moment après, le 29 novembre 1668, ayant servi avec assiduité et bon exemple plus de trente ans. »

Mme Bourdon restait seul avec ses deux fils, Jean-François, sieur de Dombourg, et Jacques, sieur d'Autray. Ce dernier faisait ses études à Québec (1), probablement chez les Pères Jésuites. Elle partit avec l'aîné pour la France dans l'automne de 1668, et revint l'année suivante, « chargée, dit Marie de l'Incarnation, de cent cinquante filles que le roi a envoyées en ce pays par le vaisseau normand (2). » Elle survécut trente ans à son mari, et mourut à Québec en 1698, à l'âge de 87 ans.

Le jeune d'Autray eut une carrière assez aventureuse. Après avoir suivi Cavalier de la Salle dans son voyage d'exploration aux Bouches du Mississipi dans le golfe du Mexique, il obtint de Sa Majesté un brevet de lieutenant de vaisseau; puis il alla se fixer « au Fort Saint-Louis des Illinois, où il avait maison et seigneurie. » Mais il n'y fut pas longtemps oisif. A peine y était-il installé, qu'il reçut de M. de la Barre, gouverneur du Canada, l'ordre d'aller, avec M. de Tonty et les autres Français de Saint-Louis, se joindre aux troupes qui marchent contre les Iroquois. Rentré à Saint-Louis après l'expédition malheureuse de M. de la Barre (1684),

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, t. II, p. 404.

(2) *Ibid.*, p. 435.

il reçoit trois ans plus tard un ordre semblable de la part de M. de Denonville, et prend part à l'expédition, cette fois plus heureuse, de ce gouverneur contre les Tsonnontouans (1687). Il descend ensuite à Montréal, et de là à Québec, où il rencontre son frère, M. de Dombourg, et s'entend avec lui pour des réparations urgentes à faire à une maison de la basse-ville, qui leur appartient en commun (1). Puis « les affaires du pays ne lui permettant pas de remonter aux Illinois, » il se rend seulement à Montréal, et de là, au printemps de 1688, accompagne l'escorte que le gouverneur envoie pour ravitailler Catavakouï. En descendant de ce voyage, il est attaqué et massacré par les Iroquois (2).

Telle fut la fin de ce brave jeune homme, mort au service de son pays. D'Autray n'était pas marié et n'avait que trente six ans.

M. de Dombourg, passé en Europe dans l'automne précédent, n'apprit que l'été suivant, à son retour, la mort de son frère, dont il devenait l'héritier. D'Autray avait des propriétés aux Illinois ; de plus, Cavalier de la Salle lui devait encore une partie de ses appointements : mais les dettes du défunt ne dépasseraient-elles point son avoir ? Dans le doute sérieux où il était à ce sujet, M. de Dombourg demanda au Conseil Souverain (11 octobre 1688) et obtint la permission de n'accepter la succession que sous bénéfice d'inventaire. Puis il repassa en France, où il avait épousé quelques années auparavant Jeanne Jannier, et où demeurait sa famille. Il ne survécut à son frère que deux ou trois ans.

Sa veuve, qui n'avait que des enfants en bas âge, vint au Canada en 1691 pour régler les affaires de son mari : et nous la voyons, dans l'automne de 1692, solliciter auprès du Conseil Souverain un certificat attestant que son beau-père Jean Bourdon était mort en 1668 dans l'exercice de la charge de Procureur-général de Sa Majesté : dans le but, sans doute, de se servir de ce certificat pour l'avantage de sa famille. Le Conseil accueillit favorablement sa demande (3). Puis elle quitta le pays pour ne plus y revenir.

Ainsi s'éteignit, pour le Canada, la famille de Jean Bourdon.

(1) Sans doute cette maison dont il est question dans le testament de Bourdon. Voir plus haut, p. 21.

(2) *Jugements du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, t. III, p. 249.

(3) *Jugements du Conseil Souverain de la Nouvelle-France*, t. III, p. 697.

n'y laissant que le souvenir d'un nom honorable, de précieux services rendus à la patrie, et de grandes vertus.

. . .

Que de fois il m'arrive de songer à ce brave Rouennais, lorsque je traverse le quartier Saint-Jean-Baptiste de Québec, l'ancien fief Saint-Jean, le coteau Sainte-Geneviève où il avait son moulin, sa chapelle et son manoir !

Lui qui aimait tant son pays d'adoption, de quelle joie ne se sentirait-il pas l'âme émue, si, revenant tout à coup sur ce domaine où il a fait les premiers défrichements, il voyait les développements de son œuvre, cette magnifique église Saint-Jean qui a remplacé son humble chapelle, ces édifices publics, ces milliers de maisons qui ont surgi à la place de son moulin et de son manoir, ou plutôt la ville de Québec s'étendant là où il ne voyait autrefois que la forêt !

Peut-être sur ces hauteurs où il était allé se fixer, aimait-il à se figurer quelquefois qu'il avait gravi la *colline de Bon-Secours* ou la *côte Sainte-Catherine* ; et, jetant les yeux sur la charmante rivière Saint-Charles qui coulait à ses pieds, se représentait-il la Seine, où tant de fois sans doute, jeune homme, il avait pris ses ébats, cultivé ses instincts de navigateur, et versait-il une larme au souvenir de sa ville natale :

Et dulcis lacrymans reminiscitur Argos.

Aujourd'hui l'illusion lui serait beaucoup plus naturelle et facile. Ce quartier du Palais et ces immenses faubourgs Saint-Roch et et Saint-Sauveur (1), où s'élèvent des nombreux clochers, où se meut une population active et industrielle, où les trains rapides du Pacifique, du lac Saint-Jean et de Montmorency transportent chaque jour des milliers de voyageurs et donnent aux affaires un mouvement merveilleux ; cette basse ville de Québec qui se presse aujourd'hui dans la vallée de la Rivière Saint-Charles, n'est-ce pas un peu Rouen sur les rives de la Seine ? Et ces verdoyantes campagnes de Lorette, de Charlesbourg, de Beauport, avec leurs

(1) Le faubourg Saint-Sauveur est ainsi appelé en souvenir de l'ancien curé de Saint-Sauveur de Thury.

prairies plantureuses, leurs champs couverts de riches moissons, leurs jardins et leurs vergers, leurs rians bosquets, leurs splen-villes, ne nous rappellent-elles pas beaucoup la riche Normandie? Puis, à quelques pas de l'église Saint-Jean, sur le chemin Sainte-Foye, ou plutôt sur le bord du coteau, où l'œil embrasse toute cette vallée de la rivière Saint-Charles, toutes ces campagnes jusqu'à la chaîne des Laurentides qui ferme l'horizon, quel splendide panorama! N'est-il pas comparable à celui dont on jouit sur la colline Bon-Secours?

Bourdon serait ravi à la vue de ce spectacle. Il aurait raison de se féliciter d'être venu se fixer dans ce pays, et de lui avoir consacré tout ce qu'il avait d'énergie, de talent et de courage.

N'oublions pas les services que ce vaillant pionnier a rendus au Canada, et les grands exemples de vertu et de dévouement qu'il y a laissés. On élève aujourd'hui des statues à bien des gens qui n'ont ni sa valeur ni son mérite.

Évreux. Imprimerie de l'Éure. L. Odieuvre, 4 bis, rue du Meillet.

